

5532/53

Sequestre Marcus

(E. De Bruyn)

PROCURATION.

J'ai l'honneur de vous prier de remettre au
porteur de la présente les meubles et objets mobiliers
dépendant du séquestre *Marcus* (23 tableaux)
et qui se trouvent en dépôt chez vous

Salutations distinguées.

Le Vérificateur des Domaines,

W. V. V. V.

SÉQUESTRES
BUREAUX DES VENTES
C. VANDER VENNET
VÉRIFICATEUR DES DOMAINES
BRUXELLES
DEUTSCHE BANK (1^{er} étage)
Rue d'Arenberg, 5

Bruxelles, 33, rue d'Orléans,

le 19 mai 1923

Sequestre F. MARGUS.

Mon cher ami,

M. le Vérificateur des Domai-

nes me prie de te faire savoir qu'il fera procéder samedi 26 courant à 9 heures du matin à l'enlèvement par ses ouvriers des 23 tableaux dépendant de la sequestration F. Marcus entreposés dans la bibliothèque du Musée. Puis-je te prier de ne pas perdre de vue de donner en temps utile des instructions au concierge afin de laisser suivre.

Tu auras sans doute pris connaissance du Catalogue, qui est strictement documentaire.

La Commission ou toi, avez-vous des vues sur l'un ou l'autre de ces tableaux ?

Dans ce cas, comme il ne peut plus être question, là où en sont les préparatifs de la vente publique, de la procédure de rétention prévue par la loi du 17 novembre 1921, le ou les tableaux sur lesquels le Ministre autoriserait le Musée à jeter son dévolu devraient néanmoins figurer à l'exposition de la vente et passer aux enchères. Car les retenir avant la vente et ne pas les produire aux enchères après qu'ils ont été annoncés au public par affiches et catalogues, serait contrarier les amateurs qui se seraient dérangés inutilement et compromettre les ventes ultérieures de l'Administration des Domaines.

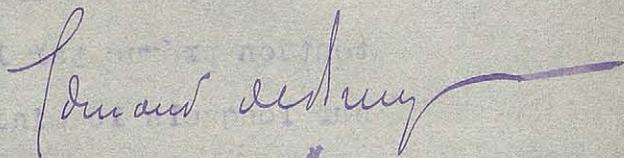
Si donc la Commission, sous autorisation du Ministre, venait à faire choix d'une ou de plusieurs œuvres, elle pourrait déterminer le prix auquel elle estime que ce ou ces tableaux méritent

d'être acquis et si lors de l'adjudication, les enchères ne dépassent pas ce prix le Vérificateur des Domaines retiendrait ou retirerait ce ^{ou} ces œuvres. Je ne pense pas que dans l'évaluation, la Commission devrait se montrer plus large que s'il s'agissait d'une vente ordinaire contre paiement en espèces, car pour l'Etat la dépense est la même, qu'il décaisse pour acheter une œuvre dans le commerce ou qu'il s'abstienne d'encaisser le produit d'une œuvre retirée d'une vente par liquidation de sequestre, la liquidation ayant lieu au profit de l'Etat belge et non en faveur de l'Allemand sous sequestre.

Les précédentes indications sont données conformément aux instructions de l'Administration des Domaines.

Les décisions éventuelles de la Commission devraient être portées à ma connaissance ou à celle de M. Van der Vennet, Vérificateur des Domaines, Deutsche Bank, 5, rue d'Arenberg, pour lundi matin 28 mai, la vente ayant lieu à 2 heures.

Ton bien dévoué,



Monsieur Fierens-Gevaert,
Conservateur en chef
du Musée Royal des Beaux-Arts
Place du Musée,
E/V.

SÉQUESTRES
BUREAUX DES VENTES
C. VANDER VENNET
VÉRIFICATEUR DES DOMAINES
BRUXELLES
DEUTSCHE BANK (1^{er} étage)
Rue d'Arenberg, 5

Bruxelles, le 5 Mai 1923.

*Sent
Marcus*

Dossier n° 119.

Séquestre MARCUS.

*Cher Monsieur Fierens
J'envoie les 2 affiches par Paris
par pli séparé
Veuillez tout s'il vous
plait*

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 courant et de vous remercier pour votre extrême obligeance et votre précieux concours pour la bonne réussite de la vente des tableaux MARCUS.

Vos sentiments patriotiques bien connus me donnent l'assurance que je ne m'adresserai pas vainement à vous, M. Monsieur le Conservateur en chef, pour autoriser M^e BAUTIER à faire afficher 4 affiches de la susdite vente dont: 1^{re} *2 affiches* à PARIS, dans le salon d'exposition d'art Belge que vous organisez à PARIS pour le 10 de ce mois.

2^o) 2 affiches dans le Palais d'Arenberg pour l'exposition Faïences et porcelaines Bruxelloises.

J'envoie ces 4 affiches par le même courrier, à M. BAUTIER, Conservateur adjoint.

Il s'agit d'ailleurs de la réalisation d'un engagement national qui intéresse au plus haut point tous les Belges.

Ces affiches apposées au bon moment aux dits endroits ne pourraient qu'amener de nombreux et sérieux amateurs, sans faire des frais.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur en chef, l'assurance de ma haute considération.

Le vérificateur des Domaines,

C. Vander Vennet

Monsieur FIERENS - GEVAERT,
Conservateur adjoint du Musée Royal,

BRUXELLES.

SÉQUESTRES
BUREAUX DES VENTES
C. VANDER VENNET
VÉRIFICATEUR DES DOMAINES
BRUXELLES
DEUTSCHE BANK (1^{er} étage)
Rue d'Arenberg, 5

Bruxelles, le 8 Mai 1923.

Dossier n° 119.

séquestre MARCUS.

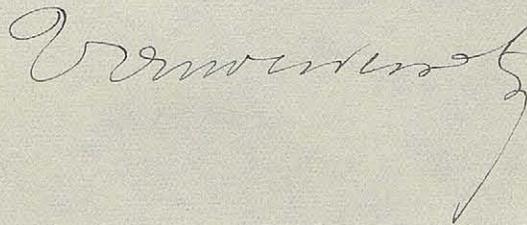
4 annexes

Monsieur le Conservateur adjoint,

Comme complément à ma lettre du 5 courant,
et sur le conseil de M. l'Avocat DE BRUYN, j'ai l'hon-
neur de vous transmettre 4 affiches de la vente de
tableaux MARCUS en vous priant de vouloir bien les
faire apposer à l'entrée des musées.

Vous remerciant d'avance, je vous prie
d'agréer, Monsieur le Conservateur adjoint, l'expres-
sion de mes meilleurs sentiments.

Le Verificateur des Domaines,



Monsieur Pierre BAUTIER,
Conservateur adjoint du Musée Royal,

E/V.

SÉQUESTRES
BUREAUX DES VENTES
C. VANDER VENNET
VÉRIFICATEUR DES DOMAINES
BRUXELLES
DEUTSCHE BANK (1^{er} étage)
Rue d'Arenberg, 5

Bruxelles, le 5 Mai 1923.

Dossier 119.

séquestre MARCUS.

Clame Marcus

Monsieur le Conservateur adjoint,

Comme suite à une conversation que j'ai eue ce midi avec M. l'avocat Edmond DE BRUYN, professeur à l'Institut des Beaux Arts d'ANVERS, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint 4 affiches de la vente de tableaux MARCUS en vous priant de vouloir bien en afficher:

2 au Palais d'Arenberg pour l'exposition Faïences & Porcelaines Bruxelloises.

2 pour le 10 Mai à PARIS dans le salon de l'exposition d'art Belge que vous organisez à PARIS pour le 10 coulant.

Les frais que vous ferez pour cet affichage seront évidemment payés par ma Caisse.

J'écris par le même courrier à M. le Conservateur en chef.

M. l'avocat Edmond DE BRUYN m'a promis de vous causer du dit affichage.

Je profite de l'occasion, Monsieur le Conservateur adjoint, pour votre très obligeante intervention dans cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur adjoint l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Vérificateur des Domaines,

V. Vandenvenet

A Monsieur Pierre BAUTIER,
Conservateur adjoint du Musée Royal,

BRUXELLES.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

DIRECTION

^e Section

N^o 2150.

N B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le I mai 1923.

16, Boulevard de Waterloo.

Monsieur le Conservateur en chef,

M. le Ministre des Finances me signale qu'il existe dans la séquestration du sieur Marcus vingt trois très bons tableaux anciens, flamands et hollandais, estimés pour l'assurance à Frs 258.000. Le Vérificateur des Domaines vendra publiquement, au plus tard le 25 mai prochain, ces tableaux qui se trouvent actuellement chez Mr Leroy, place du Musée.

Estimant que les conditions faites par Mr Leroy pour la direction de la vente sont inacceptables, le Vérificateur des Domaines se propose de procéder aux enchères dans une autre salle (probablement chez Breckpot).

M. le Ministre des Finances approuvant l'initiative de ce haut fonctionnaire me prie de l'autoriser à transférer provisoirement la susdite collection dans un des locaux du Musée ancien, afin de permettre aux experts de cataloguer soigneusement les oeuvres dont il s'agit.

Comme il est question d'une collection apparemment importante et dans la vente de laquelle l'Etat est intéressé, puisque, éventuellement, il aura à exercer le droit de rétention, j'ai donné la permission sollicitée. Je m'empresse de vous en

à Mr Fierens-Gevaert

Conservateur en chef du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique.

informer et je vous prie de bien vouloir recevoir et garder momentanément les vingt-trois tableaux dans un de vos locaux.

En outre, M. le Ministre des Finances m'a fait observer que l'Etat a intérêt à confier l'expertise des tableaux et la confection du catalogue à son propre personnel, plutôt que de recourir à des spécialistes étrangers à son administration.

J'ai l'honneur de faire appel à votre haute compétence et de vous prier de bien vouloir me prêter votre aide précieuse dans cette circonstance.

Veillez me faire savoir si vous seriez disposé à assumer le soin d'expertiser les oeuvres dont il est question et d'en établir la liste avec la collaboration éventuelle de votre secrétaire, Mr Laes.

Je vous saurais gré de me marquer votre accord sans retard et de vous mettre d'urgence en rapport avec le vérificateur des Domaines, Mr Vander Vennet, rue d'Arenberg, 5.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

A. Darkelet

Bruxelles, le 4 avril 1923.

Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre communication N° 2150 en date du 1^{er} mai, j'ai l'honneur de vous informer que les 23 tableaux anciens provenant de la séquestration du sieur Marcus ont été, selon l'autorisation du Ministre des Finances, transférés dans les locaux du Musée. Ils seront l'objet de nos meilleurs soins jusqu'au jour de la vente publique et je signalerai auparavant à l'attention des membres de la Commission ceux d'entre eux qui seraient susceptibles éventuellement de prendre place dans les collections du Musée. Toutefois, quant à la confection du catalogue dont vous voulez bien me charger, je dois vous dire que ce travail vient d'être entrepris par Mr Edm. De Bruyn, avocat, haut-commissaire royal adjoint et professeur à l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers. La compétence de M. De Bruyn étant connue, vous pouvez avoir l'entière garantie que l'attribution des tableaux et leur expertise ont requis toute son attention. Je transmets d'autre part les renseignements ci-dessus à M. le vérificateur des Domaines.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur DAXHELET,
Directeur Général des Beaux-Arts, des Lettres
et des Bibliothèques Publiques,
BRUXELLES.

Bruxelles, le 4 mai 1923.

Mon cher Ami,

Ayant reçu confirmation "officielle" du dépôt au Musée des 23 tableaux anciens de la séquestration Marcus, et chargé par M. Pachelet d'en rédiger le catalogue, je réponds que ce travail est déjà terminé on ne peut mieux sans doute, par tes soins. Je serais heureux d'avoir le plus tôt possible communication du dit catalogue; peut-être certaines œuvres intéresseront-elles nos collections ?

Cordialement à toi

A Monsieur Edmond De Bruyn,
Avocat,
23 rue d'Orléans.
BRUXELLES.

Bruxelles, le 4 mai 1923.

Monsieur,

Suite à la communication qui m'a été faite par M. le Directeur Général des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de vous confirmer que les 23 tableaux anciens de la séquestration Marcus resteront déposés dans les locaux du Musée jusqu'au moment de la vente publique. La commission directrice et administrative fera connaître éventuellement si certains d'entre eux sont susceptibles d'intéresser nos collections. Le catalogue, rédigé par les soins de M. Edmond De Bruyn, professeur à l'Institut des Beaux-Arts d'Anvers, offre toute la garantie désirable eu égard à la compétence reconnue de son auteur; je ne puis que confirmer les attributions qu'il a établies ou les réserves qu'il a formulées.

Agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur VANDER VERMERT,
Vérificateur des Domaines,
5 rue d'Arenberg,
BRUXELLES.

*Sequestre
Marcus*

Je soussigné, Edmond de Bruyn, avocat près la Cour d'appel, domicilié 33, rue d'Orléans, à Bruxelles, agissant en qualité de sequestre aux biens de M. Félix Marcus, reconnaît avoir reçu ce jour en retour de M. l'expert Arthur Le Roy, 12, Place du Musée, à Bruxelles, les vingt-trois tableaux ci-après désignés, constituant l'ensemble du dépôt confié à sa garde, et le décharger à partir de ce moment de toute responsabilité et de tous recours.

- 1) Adrien van Ostade: La Mairie du village.
- 2) Jacques Duck: Scène de guerre.
- 3) Antoine Palamède Stevens: La Partie de musique.
- 4) Benjamin Cuyp: Femme lisant la bible.
- 5) Frans Hals le Jeune: Intérieur de cellier.
- 6) Bonaventure Poeters: Marine.
- 7) Michel Micrevelat: Portrait de Dame à colliette.
- 8) Adrien van de Velde: Extérieur de ferme.
- 9) Corneille de Heem: Fruits et accessoires.
- 10) Guillaume van Aalst: Perdreau mort et accessoires de chasse.
- 11) François Snyders: Chiens dont l'un dévore une pièce de viande.
- 12) Abraham van Beyeren: Etal avec poissons.
- 13) B. Teniers: Intérieur de ferme de maraîchers.
- 14) G. van Aalst: Nature morte.
- 15) D. de Heem: Guirlande de fleurs.
- 16) Van der Meer: Paysage au clair de lune.
- 17) Pieter Molyn: Paysage avec ferme.
- 18) Van Goyen: Paysage.
- 19) Cornélis van Swieten: Paysage, ferme et personnages.
- 20) Corn. Decker: Paysage, écluse et personnages.
- 21) Lucas van Uden: Paysage et personnages.
- 22) Jan. Seghers: Fleurs entourant un médaillon.
- 23) R. Zeeman: Marine.

Bruxelles, ce 10 avril 1935.

Le Sequestre,

33, rue d'Orléans,

ce 9 avril 1923

Sequestre F. MARCUS.

Monsieur Pierre Bautier,
conservateur-adjoint aux Musées Royaux,
Place du Musée,
E/V.

Mon cher ami,

Suite à ma lettre du 31 mars dr. je te remets
sous ce pli une décharge en faveur de M. l'expert A. Le Roy, avec
prière de la lui délivrer quand les 23 tableaux auront été garés
au Musée.

Mille mercis et Bien cordialement,

Louise de Beaujeu

I annexe.

33, rue d'Orléans,

ce 31 mars 1923

Sequestre F. MARCUS.

Monsieur Arthur Le Roy,
12, Place du Musée,
N/V.

Monsieur l'Expert,

Ainsi que vous l'avais fait pressentir, lorsque j'ai rencontré il y a quelques jours M. Le Roy fils, l'Administration des Domaines a pris la décision irrévocable de se passer de votre intervention pour la réalisation des tableaux dépendant de la séquestration Marcus. M. le Vérificateur des Domaines présentera lui-même les œuvres en vente dans un immeuble disponible ou dans une salle qu'il prendra en location.

Je ne puis que vous remercier de vos bons soins pour la garde et conservation des objets.

Votre facture du 2 octobre 1922 portait sur droits de garde jusqu'au 30 septembre 1922. Je me permets de vous adresser sous ce pli chèque barré N°L 175.565 s/ Soc. Gén. au montant de Trois cents frs. pour 6 mois de garde du 1 octobre 1922 à ce jour.

Conformément à ce que je vous ai répondu, lorsque vous m'avez interpellé sur ce point par téléphone, l'assurance semestrielle en cours chez vous ne doit donc plus être renouvelée.

Le désir de l'Administration des Domaines étant que les 23 tableaux soient provisoirement transportés dans les annexes du Secrétariat du Musée, je me suis mis en rapports avec M. Pierre Bautier, conservateur-adjoint, qui fera prendre les œuvres chez

vous par le personnel du Musée, en tenant compte de vos convenances quant aux heures etc.

Je vous renouvelle encore l'expression de la satisfaction que j'ai eue de me trouver en rapports avec vous à cette occasion et vous prie d'agréer, Monsieur l'Expert, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Sequestre,

s. (Edmond de Bruyn)

I annexe.

Sequestre F.MARCUS.

33, rue d'Orléans,

ce 31 mars 1923

Monsieur Pierre Bautier,
conservateur adjoint aux Musées Royaux
Place du Musée,
E/V.

Mon cher ami,

En suite à notre conversation d'hier matin, je te remets sous ce pli copie de la lettre que j'adresse à M. l'expert Le Roy.

Je lui annonce que dans le cours de la semaine prochaine le personnel du Musée viendra prendre les 23 tableaux dépendant de la séquestration Marcus en tenant compte de ses convenances quant aux heures, etc.

M. le Vérificateur des Domaines est ravi de la bonne grâce avec laquelle la Conservation des Musées a consenti à assumer ce dépôt provisoire, sans devoir recourir au circuit de démarches par voie hiérarchique.

Je m'absente pour cinq jours.

La semaine d'après, je me permettrai de venir travailler, et de convoquer M. Becker pour photographier cinq ou six œuvres.

J'ai cherché l'autre jour dans la Bibliothèque le Catalogue de la collection C. HOOGENDYK. Il figure au répertoire, mais non dans les rayons. Ne sais-tu pas qui l'aurait en consultation? J'en aurais besoin.

Bien cordialement,

Jouard de Bruy

Tableaux Marini, en dixit chez Buiso
 (21 oct. 18)

1)	A. Van Ooyeren	Etal aux parois "	10 000
2)	D. Tenari	Interieur de ferme "	20 000
3)	G. Van Aelst	" Nature morte "	6 000
4)	D. De Haem	Guirlande de fleurs "	6 000
5)	Van der Meer	" Glace de lune "	10 000
6)	O. Melyn	" Paysage "	5 000
7)	Van Goyen	" Paysage "	60 000
8)	C. Van Swieten	" Paysage "	7 000
9)	C. Decker	" Paysage "	3 000
10)	G. Van Uden	" Paysage "	1 000
11)	Sejher - Guellyen	" Fleurs et médaillon "	5 000
12)	R. Zesmann	" Marini "	10 000

33, rue d'Orléans,

le 9 janvier 1921.

Sequestre MARCUS.

Monsieur Pierre Bautier,
537 b, Avenue Louise,
E/V.

Cher ami,

Répondant à ta lettre d'avant-hier:

- 1°) M. Marcus n'avait pas de bibliothèque. Je ne sais comment cet amateur faisait ses recherches; je n'ai souvenir que d'un lot de catalogues et d'une collection de la Gazette des Beaux-Arts. Il n'y a pas de Wurzbach, à ma connaissance. Ces livres suivront le sort des biens sequestrés d'après la loi à intervenir. Je ne puis pas les vendre à l'amiable actuellement.
- 2°) Le meilleur tableau que M. Marcus avait laissé dans son hôtel rue Guimard est un J. Weenix: Personnage, chien et gibier dans une grotte. Ensuite un bon Clara Peeters: Chat et Poissons. Les Disciples d'Emmaus, attribués à Rokes. Un faux Wynants. Un Teniers (Danse de singes) plus que douteux.

Ces tableaux ont été rejoints depuis par ceux que M. Marcus avait déposés chez Bueso et que j'ai fait rentrer rue Guimard. Sous ce pli je t'en communique la liste avec prière de retour. Les attributions et les valeurs y indiqués émanent de M. Marcus. M. Bueso avait fait des réserves, ce qui provoqua de la part de M. Marcus une lettre au moment de son départ.:

9/1/25

sequestré
Marcus

" Ainsi, par exemple, dit-il, le Van der Neer n'est pas seulement signé, mais il est reconnu comme véritable par la plus grande autorité, dans une lettre du Professeur Bode au directeur du Musée d'Anvers. Le Teniers, également douteux pour vous (Bueso) a été examiné par M. Hulin, par Wauters et autres, et on a constaté la ressemblance des détails avec ceux sur le grand tableau du Musée qui a coûté 124.000 frs. il y a cinquante ans. De plus le tableau est signé D

L'hôtel de M. Marcus étant loué à la Légation d'Allemagne, si tu désirais voir ces tableaux, il faudrait m'avertir. Si Fierens ou d'autres membres de la Commission désiraient se rendre compte il y aurait lieu de ne faire qu'une visite.

En outre, il y a II toiles en dépôt chez Leroy: un van Ostade, un Snyders, un Miereveldt etc. J'ai averti M. Leroy. Il te les montrera ou à Fierens, quand vous voudrez. D'après moi, il n'ya pas de chef-d'oeuvre dans cette collection.

Je suis tout disposé à déposer au Musée à titre de prêt les oeuvres que la Commission souhaiterait y voir. Mais en ce moment je ne pourrais rien vendre, ni de la main à la main ni en vente publique.

Aussi longtemps que le sort des biens allemands n'est pas fixé, n'y aurait-il pas danger, si la Commission du Musée avait des vellétés d'acquérir une ou des oeuvres de Marcus, de leur donner par une exposition préalable une plus value, si elles viennent à devoir passer en vente publique, et si le produit en faisait retour au sequestré.

Bien cordialement,

Renard de Huy